

# St MAIME

LE BULLETIN MUNICIPAL - N° 16, DÉCEMBRE 2004



## LE MOT DU MAIRE

Par cet éditorial de fin d'année, je voudrais faire le point sur les travaux en cours ainsi que sur l'évolution de la population, la consommation d'espaces constructibles et la nécessité éventuelle d'ouvrir au POS de nouveaux terrains à bâtir. Auparavant, je voudrais me réjouir du maintien de la 4<sup>e</sup> classe à l'école, hélas à titre provisoire. Les effectifs sont assez variables et limitent pour l'instant la pérennisation de cette 4<sup>e</sup> classe.

En août dernier, Georges Roux est devenu 1<sup>er</sup> adjoint en remplacement de Gabriel Lauthier qui avait auparavant démissionné, et qui a été réélu au poste de 4<sup>e</sup> adjoint. Cette modification s'est faite avec l'accord de tout le conseil municipal. Elle avait pour but de « rajeunir » les cadres, de permettre à Georges Roux d'assurer mon intérim lors de mes absences et, je ne vous le cache pas, d'assurer à court terme mon remplacement à la tête de l'exécutif municipal après près de 28 ans de mandat.

Depuis fin septembre, nous avons enfin, comme toutes les communes de France, des panneaux d'agglomération limitant la vitesse (voir article page 5). Enfin, pour terminer, nous avons choisi, pour les illuminations de Noël, de privilégier l'illumination de nos monuments (chapelle Ste-Agathe, tour, église et son clocher) et de ne plus utiliser des illuminations provisoires installées pour la durée des fêtes.

### Les travaux en cours :

Le Parc de la Gare : après de nombreuses difficultés, tant pour trouver des entreprises que dans l'exécution des travaux, ce projet est maintenant sur la bonne voie : le 10 novembre a eu lieu la réception des travaux du lot n° 1 : parking, réseaux, éclairage du parking, éclairage du jeu de boules. Avant la fin de cette année, l'aménagement paysager et le mobilier urbain seront terminés.

## SOMMAIRE

- Les associations p. 3
- Le Plan d'Occupation des Sols p. 4
- L'aménagement de la RD13 p. 5
- Un certain 11 novembre 1928 p. 6
- L'évolution de la population p. 8
- Inscriptions sur les listes électorales p. 8
- Activités culturelles à l'école p. 8
- La divagation des chiens p. 8
- Heures d'ouverture de la mairie p. 8



## LE MOT DU MAIRE (SUITE)

Dès le début de l'année 2005, les travaux concernant le bâtiment de service et la scène commenceront et devraient se terminer de façon à permettre une inauguration le 1<sup>er</sup> mai. La construction d'un petit théâtre de verdure sera envisagée ultérieurement.

Ce projet très conséquent (400 000 €) n'a été possible que par la solidarité forte de la communauté de commune ILO qui a pris en charge la totalité des travaux. L'aménagement de la gare est un projet très ancien (1978, acquisition de l'ancienne gare ; 1986, premier projet ; 1989, ouverture du parc pour le bicentenaire de la révolution française). Cette réalisation montre bien que les réalisations communales sont une longue patience. Le Parc de la Gare mettra à la disposition des habitants de la communauté un espace de convivialité de grande qualité et permettra, je le souhaite, d'améliorer le stationnement souvent anarchique aux abords de la boulangerie et du Relais des 4 Reines.

**Le Relais des 4 Reines :** le propriétaire de cet établissement étant la commune, nous avons été sollicités par le locataire pour participer à la transformation de cet établissement en « Auberge de Pays », label touristique départemental. Pour assurer ses obligations de propriétaire, la commune a pris en charge à hauteur de 72 000 € les travaux de clos et de couvert (plancher, escalier, fenêtres). L'exploitant prendra l'ensemble des travaux d'aménagement intérieur (cloisons, carrelage, menuiseries intérieures, plomberie, peinture...) pour un montant estimé à 202 000 €. L'opération bénéficie d'une subvention de 60 % du Conseil Général et de l'Europe. À l'issue des travaux, le montant du bail commercial sera révisé pour prendre en compte l'emprunt réalisé par la commune.

**L'enfouissement des réseaux :** si ces travaux durent depuis maintenant un an et ont provoqué quelques désagrément, ils auront permis d'enfoncer environ 4 km de réseaux divers (élec-

tricité basse et moyenne tension, téléphone, pluvial et eau potable, éclairage public). Les chemins structurants de la commune auront été ainsi élargis, l'éclairage public modernisé et amélioré. Les travaux devraient être terminés le 17 décembre 2004.

### Évolution de la population - Consommation des espaces constructibles - POS

La population du village augmente régulièrement et les prévisions de croissance (intégrant le projet ITER) indiquent que cette croissance sera durable et importante (voir page 8) ; aussi la demande en terrains constructibles est grande et leurs prix nettement orientés à la hausse. De nombreux propriétaires me sollicitent pour que leurs terrains deviennent constructibles (l'un d'eux

Depuis cette date, 38 permis ont été délivrés (une trentaine de maison sont construites et d'autres en cours ou à mettre en chantier).

- Les dispositions du POS devraient permettre, en zone U, la construction d'au moins 20 maisons individuelles (sans compter d'éventuelles rénovations à la Cité) et plusieurs dizaines dans les zones à urbaniser ultérieurement : déjà 12 maisons individuelles au quartier St-Joseph (ancienne propriété Vatan) « Le Clos Pasquier » et 19 lots à la Cité (ancien terrain Blanc) lotissement « La Cité du Largue » (voir page 5) ont obtenu l'un le permis de construire, l'autre le permis de lotir. Ceci montre bien que la commune ne souffre pas d'un manque de terrain à bâtir. En conséquence, il n'est pas envisagé à court ou à moyen terme de révi-



m'a demandé à qui il faut verser un pot de vin !!!). Ces sollicitations me conduisent aux commentaires suivants :

- **La commune n'a aucune vocation à devenir agent immobilier** ; elle s'oblige à un développement progressif et le plus harmonieux possible du village, les équipements publics se font avec nos impôts. Elle a pour cela un outil de gestion d'urbanisme à sa disposition : le Plan d'Occupation des Sols ou POS (qui deviendra Plan Local d'Urbanisme). Cet outil est opposable au tiers depuis le 10 octobre 1997.

ser le POS pour créer de nouveaux espaces à urbaniser. Avant de l'envisager, la commune réalisera les équipements nécessaires à son développement : réseaux d'eau et d'assainissement, finalisation du Plan de Prévention des Risques Naturels.

Au moment où vous lirez ces pages, nous serons dans la période des fêtes. Je vous souhaite donc de joyeuses fêtes de Noël et une très bonne année 2005 et espère vous rencontrer lors de la traditionnelle cérémonie des voeux, le dimanche 9 janvier à 11 h.

# ACTIVITÉS

## LES ASSOCIATIONS

### AMSAG (AMICALE SAINTE-AGATHE)

Activités prévues pour le 1<sup>er</sup> semestre 2005

- Samedi 8 janvier Grand LOTO : friteuse, appareil photo ... - vers 17 h
- Samedi 29 janvier : groupe folklorique, galette des rois - 14 h 30
- Dimanche 13 février : 12 h Paëlla, 15 h assemblée générale
- Mercredi 23 Février : Grande tombola avec « merveilles », déguisements et concours de masques. En collaboration avec le club de Mane.
- Samedi 12 mars : thé dansant à 15 h avec l'orchestre « les Années Musette ».
- Mercredi 20 avril, loto-goûter-spectacle « Si on chantait ».
- Les 18 et 19 juin, vernissage de l'exposition des œuvres des élèves de l'atelier de peinture de l'AMSAG animé par Éric BOULENGER.
- Mercredi après-midi : jeux de cartes et scrabble.

Au cours de ce semestre, une sortie au « Jogging Rose » avec le club de Mane sera organisée. Des cours de peinture sont organisés par l'Amsag avec Eric Boulenger, diplômé de l'école des Beaux Arts de Paris les lundis de 14 h à 16 h, les jeudis de 16 h à 18 h et de 18 h à 20 h. Tarif : 8 euros le cours de 2 heures.

### MINE DE RIEN

- Gym adulte : lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
- Danse : mercredi soir de 18 h 30 à 20 h
- Gym douce : vendredi matin de 10 h à 11 h
- Gym enfant (7-8 ans) : lundi de 17 h 30 à 18 h 30
- Gym enfant (9-11 ans) : mercredi de 16 h 30 à 17 h 30
- Gym ado : mercredi de 17 h 30-18 h 30
- Stages de cirque, en collaboration avec le Foyer Rural de Dauphin.  
Dauphin : 8 et 9 janvier, 14 au 18 février, 19 et 20 mars, 21 et 22 mai 2005  
Saint-Maime : 23 et 24 avril, du 4 au 8 juillet 2005

### LES CAVALIERS DU LUBERON

Centre de tourisme équestre, club de propriétaire.

#### Programme d'activités du premier trimestre 2005

- Initiation à la randonnée équestre : tous les mercredis et samedis de 13 h 30 à 17 h, dimanche sur inscription.
- Journée de randonnée : le 16 janvier de 9 h 30 à 16 h 30, de collines en forêts, une boucle touristique par le pin blanc, Niozelles, Pierrerue...
- Journée de la randonnée avec le pays de Forcalquier (date définie par leurs soins), nous rejoindrons, ce jour là, les Mourres.

L'association inclut un club de propriétaires, vous pouvez donc nous rejoindre !

### CHRYSTALIS

Propose des cours collectifs (10 pers. maxi) de Hâta Yoga (postures et respirations) le mardi de 10 h à 11 h et de 18 h 30 à 19 h 30. Le jeudi de 10 h à 11 h.

### L'AMUSE EN NOUS

Propose des cours de chant les lundis et vendredis matin

### LA BIBLIOTHÈQUE SONORE

Prêt gratuit de livres enregistrés sur cassettes et CD aux aveugles et mal voyants

### CONTACTS - LIEUX

Josiane Baille : **04 92 79 57 17**

Relais des Quatre Reines  
Salle polyvalente de Saint-Maime  
Salle polyvalente de Saint-Maime

Salle des fêtes de Mane  
Salle polyvalente de Saint-Maime  
Salle polyvalente de Saint-Maime

Local de l'AMSAG, près de la salle polyvalente

Hyacinthe Filippa : **04 92 79 54 01**

tel : **04 92 79 50 41**  
ou portable : **06 83 29 76 35**

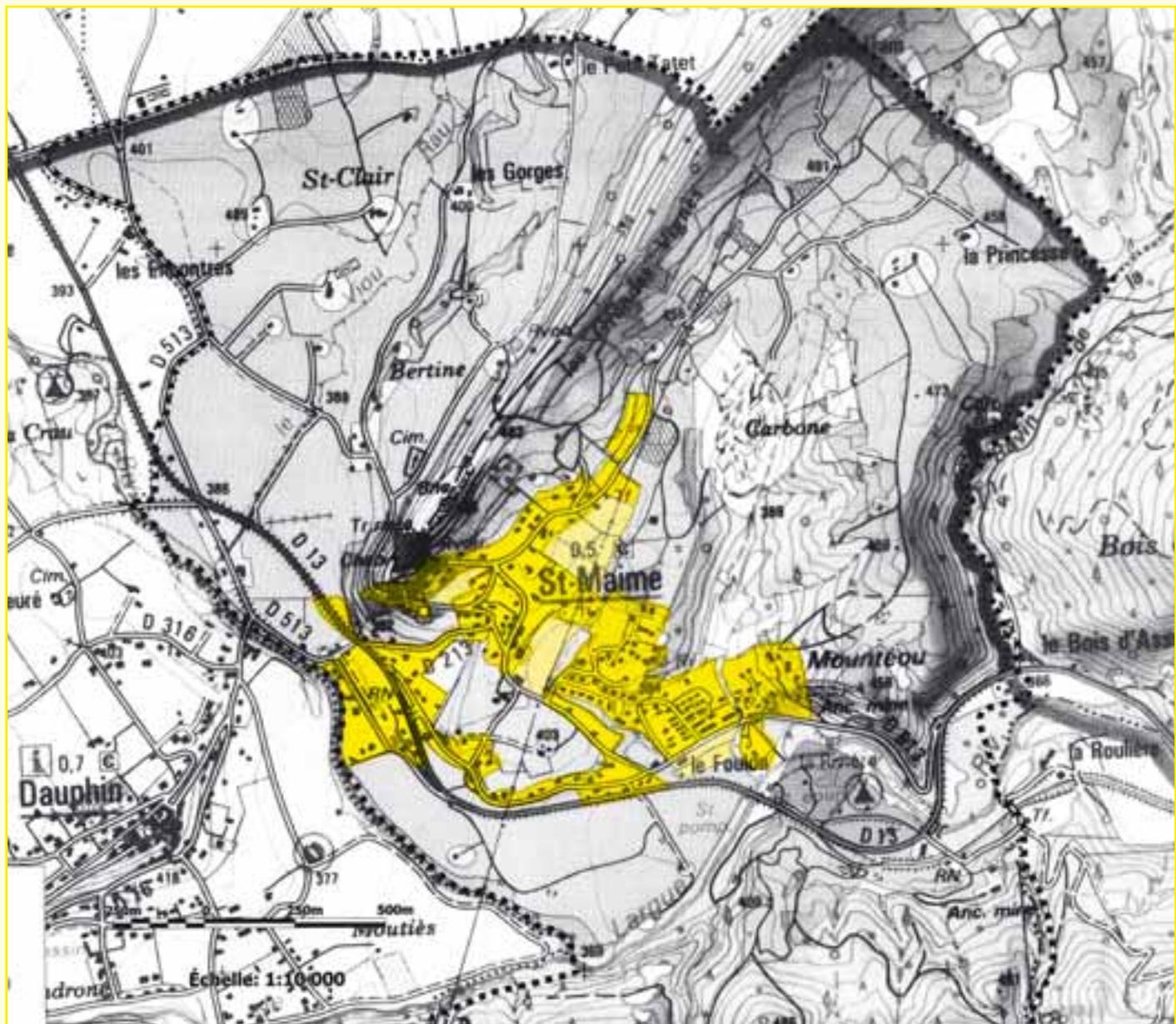
Chemin des grandes vignes  
04300 Saint-Maime

Carole Cernobori : **04 92 72 18 83**  
Les Semailles 04300 Saint-Maime

**04 92 76 63 05**

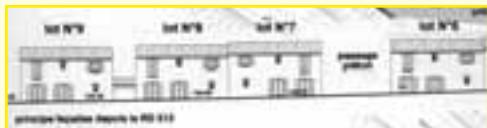
Jocelyne et Jacques Thomas :  
**04 92 79 50 05**

## LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS





Le « Clos Pasquier », comprenant 12 maisons, sera construit sur l'ancienne propriété Vatan en haut du village.



La « Cité du Largue » comprendra 19 habitations et sera située face à la Cité, entre la RD 513 et la RD 13.

## L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 13

**F**in 2003, nous décrivions le projet d'aménagement de la RD 13 pour améliorer la sécurité. Ce projet est en cours de réalisation : les panneaux d'entrée et de sortie de commune et d'indication de limitation de vitesse sont posés. Saint-Maime ne fait plus partie des rares communes sans entrée ni sortie. Nous avons aussi pu mettre en place les panneaux de jumelage avec Fontanigorda. Il reste à rajouter quelques rappels à 50 km/h sur l'ancien CD 13 (la RD 513 qui passe devant la Cité) et à réaliser les marquages au sol pour matérialiser la réglementation sur les dépassements.

Les usagers sont en train de trouver leurs marques, on observe plusieurs attitudes :

- ceux qui respectent scrupuleusement les limitations : il y en a. Que ce soit par principe, ou par manque de



points sur leur permis, ils démontrent que les panneaux sont visibles,

- ceux qui ont adapté leur vitesse et sont volontiers 10 km/h au dessus de la limite, ce qu'ils compensent par une vigilance accrue vis-à-vis des autres usagers et de la présence éventuelle de gendarmes,

- ceux qui pensent que cela ne les concerne pas, et qui profitent même du ralentissement pour doubler.

Il est probable qu'il faudra agir avant que les derniers ne découragent les premiers. Ces limitations vont dans le sens de l'histoire de la circulation routière, et de la prise de conscience des dégâts des accidents de la route. On peut ressentir une frustration à limiter sa vitesse alors que la visibilité semble permettre de rouler plus vite. Mais avant la mise en place de ces limitations, j'ai pourtant assisté à des accidents où les usagers étaient bien à 90 km/h, mais ils ont été surpris par un obstacle qu'ils ne pouvaient pas éviter à cette vitesse, pourtant autorisée. Et puis, on finissait aussi par trouver un peu trop fréquemment des véhicules en bas des talus.

Il est bien connu (depuis au moins le XVII<sup>e</sup> siècle) qu'il ne sert à rien de courir et qu'il vaut mieux partir à point. Rappelons que pour un usager qui traverse l'intégralité des secteurs concernés par la limitation (un habitant de Mane par exemple), le respect de cette signalisation augmente le temps de transit d'une cinquantaine de secondes. Pour un habitant de Saint-Maime qui passe par la Cité, il faut compter une quinzaine de seconde en plus. Il faut abandonner l'idée que l'on peut gagner cinq minutes en roulant au-dessus de la limite, d'autant plus que les quelques secondes grappillées ne servent souvent qu'à aller s'agglutiner plus vite au stop de Volx, ou aux feux rouges qui suivent. Ce sera peut être l'occasion de faire une analyse du choix qui consiste à habiter près ou loin de son travail, avec dans la balance le prix du terrain, le temps et le coût du transport.

Au bénéfice de la nouvelle signalisation il faut aussi ajouter une réduction de la consommation, faible mais non nulle, et une réduction du bruit, plus sensible. Y a-t-il des inconvénients réels ?





# HISTOIRE LOCALE



## UN CERTAIN 11 NOVEMBRE 1928...



**E**n commémorant le 60<sup>e</sup> anniversaire du début de la première guerre mondiale et l'armistice du 11 novembre 1918 qui a clôturé ce conflit, le Maire de Saint Maime a fait la lecture d'un courrier adressé au Préfet de ce qui était alors les « Basses Alpes » par l'Inspecteur d'Académie d'Aix, le 5 février 1929.



Digne, le 5 février 1929  
L'Inspecteur de l'Académie d'Aix en résidence à Digne  
à Monsieur le Préfet des Basses-Alpes, à Digne

Monsieur le Préfet,  
J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous copie du rapport que m'adresse M. l'Inspecteur primaire de Digne 2, au sujet de l'affaire de Saint-Maime,

que vous avez bien voulu me signaler :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'enquête que j'ai faite hier à Saint-Maime relativement à la plainte portée par M. Parizot, président de l'Association des Anciens Combattants, contre M. Silve, instituteur.

J'ai entendu M. le Maire de Saint-Maime, M. Parizot et M. Silve lui-même. Voici les renseignements que j'ai recueillis :

Un peu avant le 11 novembre dernier, M. Parizot a invité verbalement M. le Maire de Saint-Maime à assister avec son Conseil Municipal au défilé que les Anciens Combattants se proposaient d'organiser devant le monument aux morts. M. le Maire refusa.

M. Parizot fit alors publier par le

crieur public le programme de la cérémonie projetée (ceci m'a été déclaré par M. Parizot seulement). Les maîtres et les maîtresses des écoles ne furent pas invités directement. Le 11 novembre le défilé devant le monument aux morts eut lieu après une messe solennelle. Ni le maire, ni le Conseil Municipal, ni les enfants des écoles n'y assistèrent. Les instituteurs se sont abstenus d'y participer : 1<sup>o</sup>) parce qu'ils ne furent pas invités ; 2<sup>o</sup>) parce que la cérémonie n'avait aucun caractère officiel et que l'entente n'existant pas entre la municipalité et l'association des Anciens Combattants ; 3<sup>o</sup>) peut-être aussi parce que la cérémonie organisée par le parti adverse avait un certain caractère religieux.

Tout en regrettant que la division des partis à Saint-Maime n'ait pu rendre possible un hommage collectif de la population et des enfants des écoles aux morts de la grande guerre, j'estime qu'en la circonstance l'attitude des maîtres n'est pas à blâmer.

Quelques jours après « Le Journal de Forcalquier » publiait une note dans laquelle il était dit « qu'on avait remarqué et commenté l'absence du maire et de l'instituteur ». Dans le même journal, à la date du 25 novembre 1928, une réponse à cette note parut signé par le Maire et par l'Instituteur de Saint-Maime. Cette réponse tendait à expliquer l'abstention des intéressés à la cérémonie. On y sent trop, à mon avis, l'esprit de parti et en particulier une phrase m'a paru malheureuse et je regrette que M. Silve, par sa signature publique, l'ait approuvée. Le sens de cette phrase est à peu près celui-ci : « Nous ne pouvons conduire les enfants de nationalités diverses qui peuplent nos écoles devant le monument aux morts parce que nous ne voulons pas leur rappeler que

leurs pères se sont battus les uns contre les autres. » Je dois ajouter qu'à la suite de ces faits M. Parizot adressa à M. le Maire de Saint-Maime une lettre plutôt vive que le « Journal de Forcalquier » n'a pas cru devoir insérer.

Toute cette affaire est un épisode de la lutte très sévère qui se poursuit à Saint-Maime entre les partis. La création de la classe enfantine, le refus opposé par M. le Curé de quitter le presbytère qu'on voulait aménager pour y installer cette classe, la création d'une société sportive par l'instituteur alors qu'une société de même genre existait déjà sous la direction de M. Parizot et d'autres menus faits sont autant de signes de la division hostile qui règne dans cette commune.

Et M. Silve a le tort, à mon avis, de se tenir trop peu distant de cette lutte dans laquelle il risque de se trouver pris et d'engager un peu l'école, ce que je regrette par dessus tout. Ces derniers incidents sont une preuve de ce que j'avance. J'ai dit tout cela à M. Silve ; j'ai essayé de lui faire sentir l'effet regrettable qui pourrait se produire à la suite de la réponse qu'il avait signée, et je l'ai invité à être plus



prudent à l'avenir. M. Silve m'a promis de suivre mes conseils. Mais si je propose qu'aucune sanction ne soit prise contre lui (car j'ai eu l'impression que la plainte de M. Parizot était inspirée moins par le respect pour les hautes idées patriotiques et pour les morts de la grande guerre que par la passion) je vous demande de bien vouloir sermonner M. Silve qui va solliciter de votre bienveillance une audience dans le but de vous expliquer son attitude. »

J'adopte complètement les conclusions de M. l'Inspecteur primaire. Il ne faut pas voir dans l'attitude de M. Silve une injure faite au souvenir des soldats morts pour la France, mais seulement une attitude politique. Cette attitude, M. Silve a eu tort de la prendre, moins à mon avis par son abstention lors de la cérémonie du 11 novembre, qui apparaissait plus religieuse que patriotique, que par sa signature donnée à un article de journal. Aussi, sans estimer qu'il y ait lieu de prendre une sanction, je me propose de donner à M. Silve, lors de l'audience que je lui accorderai, un très sérieux avertissement, et de le rappeler à la prudence et à la réserve dont ne doit pas se départir un membre de l'enseignement public. Sa neutralité absolue en matière politique est du reste la condition sans laquelle il ne peut prétendre à l'estime et au respect unanimes des populations.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

L'Inspecteur d'Académie



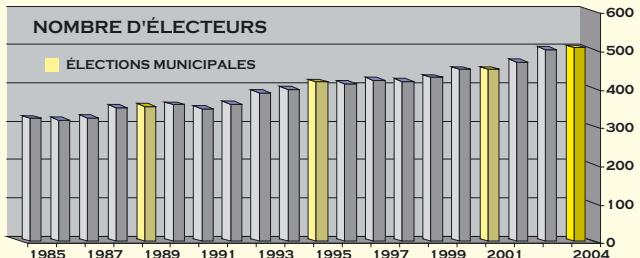
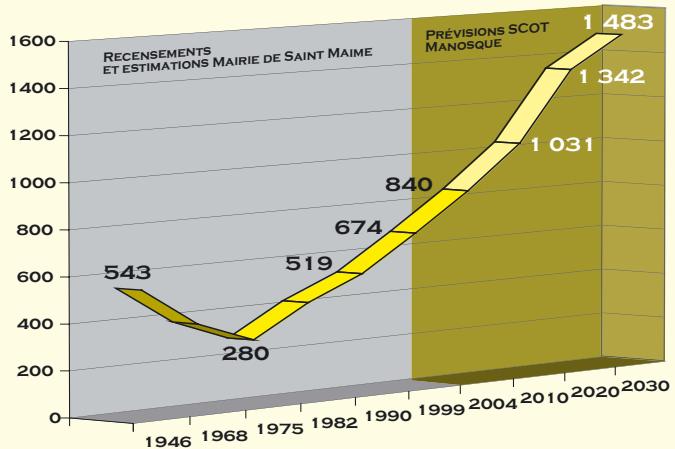
Cérémonie du 11 novembre 2004.  
Nouvelle disposition du Monument aux Morts

## DÉMOGRAPHIE

# L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La population des Saint-Maimois ne cesse d'augmenter de façon régulière depuis les années 80.

Avec le projet ITER et l'accroissement spontané de la population, celle-ci devrait approcher les 1 500 habitants en 2030 !!! Inutile de dire qu'il faudra économiser l'espace si nous voulons continuer à vivre à la campagne, à pratiquer nos activités habituelles (sport, chasse, agriculture...) et garder notre qualité de vie !



## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

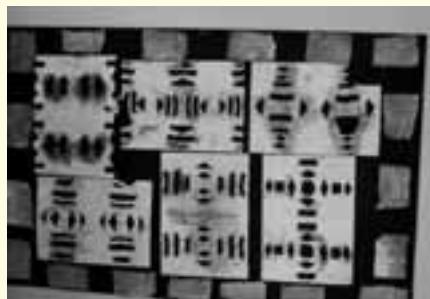
La révision des listes électoralas est ouverte jusqu'au 31 décembre 2004 à 17 h 30.

Pour vous faire inscrire sur la liste, merci de vous munir d'une pièce d'identité et de vous présenter en mairie avant cette date.

## JEUNESSE - ÉDUCATION

L'année dernière, l'école nous a régale de ses spectacles, expositions et animations... Il est évident qu'avec quatre classes, l'école de Saint-Maime dispose des moyens permettant une scolarité tout à fait satisfaisante à nos enfants.

Après la belle exposition du début de l'année sur la préhistoire, nous



avons pu écouter une superbe chorale dirigée par Chrystelle Fortin. De là sont probablement nées quelques vocations. Un spectacle de théâtre mis en scène par Marie-Françoise Nevière a également enchanté le public venu en nombre applaudir ces petits comédiens.

Il faut noter également une intervention sur le thème des déchets dans les classes qui a suscité un grand intérêt des enfants, les sensibilisant ainsi au tri sélectif.

Espérons la pérénisation de cette quatrième classe dont on parle depuis si longtemps et qui semble si difficile à conserver !

## DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens est un danger pour la faune sauvage et les troupeaux. Posséder un chien impose une vraie responsabilité à son propriétaire.

Est considéré comme divaguant tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou encore est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct est considéré en état de divagation.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h. Le samedi : de 9 h à 12 h

Tél : 04 92 79 58 15 - Fax : 04 92 79 53 69

## LE BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT MAIME

Responsable de la publication : Hyacinthe FILIPPA Comité de rédaction : Yves AIGUIER, Georges ROUX

Maquette et réalisation graphique : AZUR MULTIMÉDIA - Jacques THOMAS - B.P 9 - 04300 SAINT-MAIME

Tél : 04 92 79 50 05 - Fax : 04 92 79 59 93 - Mel : jacto@azur-multimedia.fr

Impression : Impression 04 - 04700 ORAISON

